

STATIONNEMENT

Pour un centre-ville plus accessible

Afin de favoriser l'accès aux commerces de proximité dans le centre-ville, la Ville développe une nouvelle politique autour du stationnement : après la création de zones bleues et vertes et l'ouverture de nouvelles places de parking en début d'année, un système de paiement dématérialisé par mobile a été lancé. Elle s'accompagne dès octobre de contrôles réguliers du stationnement.



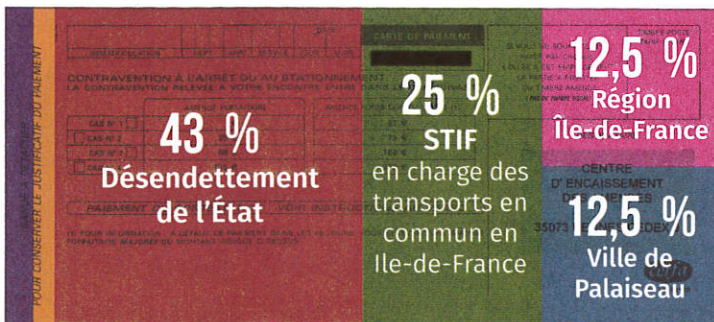
Le contrôle du stationnement est électronique. Les conducteurs verbalisés trouvent un avis de passage sur leur pare-brise.

UN CONTRÔLE MODERNISÉ DU STATIONNEMENT

Avis aux automobilistes : avec la reprise des contrôles du stationnement, vous verrez peut-être apparaître sur les pare-brise des contravenants des avis de passage bleus qui remplacent les traditionnelles « contredanses ». Ils leur indiquent qu'ils ont été verbalisés grâce au procès-verbal électronique, en place dans la ville. Celui-ci permet le traitement automatisé des infractions, les agents enregistrant les informations directement sur un terminal.

Les procès-verbaux étant transmis instantanément, les seuls recours possibles sont les contestations après la réception du courrier contenant l'avis de contravention.

COMMENT SONT RÉPARTIS LES MONTANTS DES AMENDES DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION ?



Quelle que soit l'autorité de verbalisation (police nationale, gendarmerie, police municipale), la Ville ne perçoit que 1/8^e du montant des amendes qui ont été dressées sur son territoire, soit 2,13 € pour une amende à 17 €. Ce qui représente 19 000 € pour 2015 (0,05 % du budget communal). Ce montant est affecté à des travaux d'amélioration de la circulation.

600 places gratuites, avec un stationnement limité à 7 jours d'affilés

480 places payantes en centre-ville, limité à 2h30 (lire ci-contre)

163 places en zone bleue (1h30 avec disque de stationnement) autour de la gare, parking de la trésorerie (28-30 av. du 8 Mai 1945) et près de la salle des fêtes

55 places en zone verte (6h avec disque de stationnement) près de la gare de Palaiseau

0,60 € par heure, un des tarifs les plus bas de l'Essonne

30 minutes gratuites de stationnement en centre-ville avec PayByPhone ou la carte de stationnement disponible à l'hôtel de ville sur présentation de la carte grise

Comment régler son stationnement ?

EN ESPÈCES
Directement sur les bornes



AVEC LA CARTE DE STATIONNEMENT
Disponible à l'accueil de la mairie (sur présentation d'un justificatif de domicile ou de la carte grise du véhicule). Cette carte peut être chargée sur les horodateurs pour payer son parking au-delà des 30 premières minutes gratuites.

AVEC SON TÉLÉPHONE PORTABLE
Depuis juillet, les Palaisiens peuvent payer leur stationnement via l'application PayByPhone ou par téléphone (lire ci-dessous).

PAYER AVEC SON TÉLÉPHONE, C'EST FACILE !

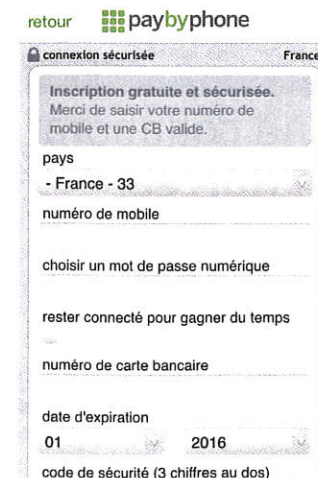
PayByPhone vous permet d'acheter vos titres de stationnement de manière simple et sécurisée depuis votre mobile, connecté ou non à internet, et même votre ordinateur.

EN APPELANT LE 01 74 18 18 18 (prix d'un appel local)

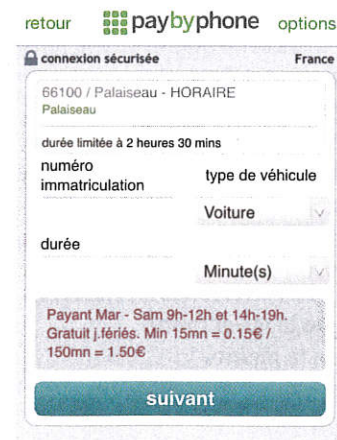
AVEC L'APPLICATION PAYBYPHONE
Installez l'application PayByPhone sur votre téléphone portable (disponible sur Android et sur iPhone).

SUR LE SITE PAYBYPHONE.FR
accessible depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur.

POUR LA PREMIÈRE FOIS, CRÉER UN COMPTE
Connectez-vous par l'application, sur internet ou en appelant le 01 74 18 18 18 et indiquez un numéro de téléphone, un code secret et vos données de facturation (carte bancaire) et le numéro de votre plaque d'immatriculation.



POUR PAYER SON STATIONNEMENT
1. Identifiez-vous (avec votre numéro de téléphone),
2. Indiquez le code tarif applicable noté sur l'horodateur (66100 pour Palaiseau ou 66199 pour bénéficier de 30 min. gratuites)
3. Choisissez le véhicule (numéro d'immatriculation) et la durée de stationnement (maximum 2h30).



PAROLE D'ÉLU



GILLES CORDIER, conseiller municipal délégué au stationnement
« Le contrôle régulier du stationnement reprend en octobre pour assurer une meilleure rotation des véhicules. C'est nécessaire pour garantir l'accès aux commerces du centre-ville. Palaiseau est par ailleurs la première ville de l'Essonne à être équipée du système de paiement du stationnement dématérialisé PayByPhone, qui permet rapidité et souplesse. »

5 RAISONS DE PASSER À PAYBYPHONE

1. Prolongez (maximum 2h30) ou arrêtez à distance le paiement
2. Payez à 15 min. près
3. Plus de ticket à mettre derrière le pare-brise
4. Être prévenu par SMS lorsque le paiement arrive à expiration (0,15 € par SMS)
5. La même application et le même compte sont valables dans de nombreuses villes de France, dont Paris